

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 485-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 17 juillet 2023

Sous toutes réserves

Par courriel et par dépôt électronique

Me Véronique Dubois, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
800, Place Victoria, 2^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4208-2022, phase 2 - Demande relative à la fixation d'une option tarifaire visant la gestion de la demande de puissance
L'AQCIE et le CIFQ mettent fin à leur intervention et présentent leurs commentaires, conclusions et recommandations

N.D. : 109 459

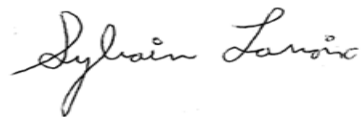
Chère consoeur,

Dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, l'AQCIE-CIFQ avisent la Régie qu'ils mettent fin à leur intervention dans le présent dossier.

L'AQCIE-CIFQ supportent l'instauration d'une option tarifaire de gestion de la demande de puissance pour la clientèle affaires. Leur analyse de la demande, des pièces et des réponses aux demandes de renseignements les amène cependant à formuler certains commentaires, conclusions et recommandations joints à la présente.

Nous notons que le calendrier du traitement de la phase 2 ne prévoit pas de date limite pour les intervenants désirant mettre fin à leur intervention et produire une demande de paiement de leurs frais. Nous verrons tout de même à transmettre à la Régie une demande de remboursement de frais dans les prochains jours afin que celle-ci puisse être traitée au moment opportun.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

p.j.
c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Louis Germain, CIFQ
Paul Paquin, analyste
Me Simon Turmel, HQD